

PROCEDURE DE CANDIDATURE AU CONSEIL DE LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE DE TENNIS DE TABLE

14 septembre 2024
Maison Régionale des Sports de Talence
2 Av de l'université, 33400 Talence

À tous les licenciés de la ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis de Table.

Veillez trouver ci-joint les documents nécessaires au dépôt d'une liste de candidature à l'élection du Conseil de Ligue Nouvelle-Aquitaine de Tennis de Table. La fiche de candidature doit être remplie par chaque candidat. La liste des candidats doit être complétée et signée par la tête de liste.

Afin d'officialiser la candidature les points suivantes doivent être validés :

- Une liste doit être complète, soit 24 personnes,
- Un médecin doit être placé dans les 13 premières places,
- Il doit y avoir au moins 1 personne de chaque sexe aux 3 premières places de chaque liste et au moins 6 personnes de chaque sexe dans les 18 premières places de chaque liste,
- Le candidat à la présidence, en tête de liste, doit être majeur. Les autres candidats doivent avoir au moins 16 ans,
- Les 24 candidats doivent être titulaires d'une licence fédérale FFTT pour la saison à la date de l'AG électorale. Tous les candidats doivent être titulaires d'une licence compétition ou dirigeant.

La liste et les fiches de présentation sont à envoyer à :

Monsieur le président de la ligue,
Maison Régionale des Sports, 2 av de l'université, 33400 Talence.

La date de dépôt est fixée au 31 juillet 2024, cachet de la poste faisant foi. L'envoi par mail (secrétariat@lnatt.fr) est accepté.

Daniel MARCHAND
Président de la ligue

